



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

< Dossier de *PRESSE*

HABITAT SOCIAL

Ouverture des points-infos
logements social
A Mourenx et Orthez

Le 24 février 2019 - 17h30 - CCLO Mourenx

SOMMAIRE

Le contexte	P.3
Les points-relais logement social	P.4
Les points-Infos logement social	P.5
L'engagement des partenaires	P.8
Contacts	P.9

La CCLO pilote l'ouverture de lieux d'information dédiés au logement social dans les 61 communes du territoire. Depuis le 3 juin, les deux communes les plus dotées en logements sociaux, Mourenx et Orthez, proposent des « Points-infos logement social ».

L'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information des demandeurs, dont un des axes est l'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La CCLO a approuvé le Plan Partenarial lors du conseil communautaire du 24 juin 2019. Le document s'organise autour de quatre axes fondateurs :

- La **structuration d'un service d'accueil et d'information** aux demandeurs et l'harmonisation de l'information délivrée par les différents partenaires.
- L'organisation d'une **gestion partagée de l'information**.
- La mise en place d'une politique d'équilibre sociodémographique pour **améliorer les parcours résidentiels**.
- L'**amélioration de l'attractivité du parc social**.

STRUCTURATION D'UN SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

le plan prévoit la mise en place d'un service d'information structuré, de qualité et harmonisé avec deux niveaux d'accueil :

- 2 lieux d'accueil communs à Mourenx et à Orthez appelés les « Points-Infos logement social ».
- 59 lieux d'accueil de proximité dans toutes les autres communes : les « Points-relais logement social ».

Ces 61 espaces sont en service depuis le 3 juin 2019.

Leur mise en place a nécessité de travailler en partenariat avec un réseau d'acteurs composé de : la commune de Mourenx, la commune d'Orthez et son CCAS, les 59 autres communes de la CCLO, les bailleurs sociaux : CDC HABITAT et CDC HABITAT Social, Office 64 de l'Habitat, Béarnaise Habitat, Office Palois de l'Habitat, HABITELEM, le COL, SOLIHA et le BAL, le Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion.

LES POINTS-RELAIS LOGEMENT SOCIAL

Ces points-relais sont présents dans toutes les mairies de la CCLO pour accueillir, informer et conseiller les demandeurs de logements sociaux dans leurs **premières démarches** où que se situe le logement recherché sur le territoire intercommunal.

Les points-relais logement social sont ouverts aux horaires d'ouverture au public des mairies.

Leurs missions seront de :

- 1- Fournir l'**information générale relative au parc de logements sociaux** de la CCLO en renvoyant vers le site Internet de la CCLO : www.cc-lacqorthes.fr qui sera doté d'une cartographie interactive du parc de logement social à partir de l'automne 2019.
- 2- Donner l'information générale sur les **modalités de dépôt** de la demande (plaque d'information fournie par la CCLO)
- 3- Renseigner sur l'existence du **portail grand public** et inciter les demandeurs à l'utiliser
- 4- **Orienter le demandeur vers un autre niveau d'accueil** et d'information en fonction du besoin : points-Infos d'Orthez et de Mourenx, bailleurs.

Si le point-relais détecte des caractéristiques de priorité et/ou de fragilité, il oriente le demandeur vers un service social habilité à réaliser une évaluation sociale en vue de confirmer l'éventuel caractère prioritaire de la demande et/ou mettre en place les dispositifs d'accompagnement social utiles au demandeur.

LES POINTS-INFOS LOGEMENT SOCIAL

Les deux points-infos s'engagent à recevoir sous un délai d'un mois maximum tout demandeur ayant enregistré sa demande de logement social et exprimant le souhait d'être reçu.

Point-Info d'Orthez :

Aux horaires d'ouverture au public de la mairie d'Orthez qui assure le premier niveau d'information et propose si nécessaire un rendez-vous avec un travailleur social.

Ses Missions :

- 1- Les mêmes que **les Points-relais, cf p.4**
- 2- Si nécessaire, évaluation du projet par le biais d'un entretien individuel réalisé avec un travailleur social pour :

Évaluer la demande

- Réaliser un premier diagnostic afin de cibler au mieux les souhaits du demandeur en termes de typologie et de localisation, en fonction de sa situation familiale et économique.
- Informer le demandeur sur le temps d'attente moyen, sur ses droits, la liste des lieux d'enregistrement et la liste des personnes morales participant à l'attribution du logement.

Aide au dépôt du dossier :

- Délivrer l'information de base relative aux modalités de dépôt de la demande et notamment la mise en commun dans le Système National d'Enregistrement.
- Renseigner sur les possibilités d'effectuer les démarches en ligne sur le Portail Grand Public et de pouvoir suivre à terme l'état de traitement de sa demande.
- Informer de la liste des pièces justificatives qui peuvent être exigées pour déposer sa demande
- Aider à remplir les différents champs du dossier
- Accompagner dans la constitution du dossier complet, vérifier les justificatifs, éventuellement aider le demandeur en manque d'autonomie à renseigner et/ou actualiser son dossier sur le Portail Grand Public et à numériser les pièces justificatives.
- Repérer les situations sociales fragiles susceptibles de bénéficier d'une priorité de traitement et d'être orienté vers d'autres instances spécialisées.

Point-Info de Mourenx :

A la différence d'Orthez, Mourenx a la possibilité de procéder à l'enregistrement des demandes.

Aux horaires d'ouverture au public de la mairie qui assure le premier niveau d'information.

L'agent Point-Info Logement Social accueille les demandeurs pour un entretien individualisé lors des deux permanences hebdomadaires sans rendez-vous les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00.

Un rendez-vous peut être proposé sur les autres créneaux de la semaine.

Ses Missions :

- 1- Les mêmes que **les Points-relais, cf p.4**
- 2- Evaluation du projet logement du demandeur si nécessaire par le biais d'un entretien individuel pour :

Évaluer la demande :

- Réaliser un premier diagnostic pour cibler au mieux les souhaits du demandeur en termes de typologie et de localisation, en fonction de sa situation familiale et économique.
- Informer le demandeur sur le temps d'attente moyen, sur ses droits, la liste des lieux d'enregistrement et la liste des personnes morales participant à l'attribution du logement.

Enregistrer la demande de logement social :

- Délivrer l'information de base relative aux modalités de dépôt de la demande
- Renseigner le demandeur sur les possibilités d'effectuer les démarches en ligne sur le Portail Grand Public et de pouvoir suivre à terme l'état de traitement de sa demande.
- Informer de la liste des pièces justificatives qui peuvent être exigées
- **Procéder à l'enregistrement de la demande dans le Système National d'Enregistrement.**
- **A TOUT MOMENT** Modifier et mettre à jour le dossier et saisir les demandes de renouvellement
- Informer les demandeurs sur l'état d'avancement de leurs demandes
- Repérer les situations sociales fragiles susceptibles de bénéficier d'une priorité de traitement et l'orienter si besoin vers d'autres instances spécialisées.

LES PARTENAIRES S'ENGAGENT

La CCLO pilote la mise en oeuvre des lieux d'informations.

La collectivité a créé des outils de communication : **une plaquette d'information** disponible dans tous les Points-relais et Points-infos Logement social ainsi que certains lieux publics (crèches, cabinets médicaux...), création d'une rubrique spécifique du **site internet** de la CCLO sur les questions relatives à la recherche d'un logement social. Cette rubrique sera dotée d'une cartographie interactive du parc social de la CCLO.

Les organismes de logements sociaux sont des acteurs incontournables du réseau d'accueil et d'information. Ils s'engagent à :

- Fournir l'information générale relative au parc de logements sociaux en renvoyant vers le site Internet de la CCLO : www.cc-lacqorthes.fr.
- Recevoir les demandeurs qui s'adressent à eux pour enregistrer leur demande.
- Recevoir les demandeurs qui s'adressent à eux pour faire une évaluation de leur projet et de l'état d'avancement de leur demande.
- Contribuer à l'élaboration puis à la diffusion des outils et supports de communication.

La CCLO pilotera une à deux réunions par an avec les acteurs du réseau afin d'évaluer le service en place, l'adapter et le réorienter si besoin.

CONTACTS

Communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes
BP 73
64 150 MOURENX
Tél. : 05 59 60 03 46

Site d'Orthez
9, avenue Pesqué
64300 ORTHEZ
Tél : 05 59 69 30 73

Véronique Otazu-Toulet
responsable du Pôle
Animation du territoire

Murielle Balesta-Raffier
Responsable du service habitat
Pôle animation du territoire

Service communication
05 59 60 84 26
communication@cc-lacqorthez.fr

